Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 6 0 2025 ID: 025-493901102-20241204-DMEPF2024-BF

> Le Directeur, C. MOUGEOT

## **ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## Séance du 04 décembre 2024

## Délibération n°83

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de votants : 20

Vote pour : 20

Vote contre :

Abstention:

Date de convocation: 07 novembre 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme CHOUX - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET - Mme ROGEBOZ - Mme TISSOT-TRULARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET - M. FROEHLY - M. GUY - Mme PRESSE

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. FAIVRE-PIERRET - M. JOUVIN - M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Consell Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BILLOT (pouvoir à Mme GUYEN) -

M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) - M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLY)

## **OBJET: DECISION MODIFICATIVE**

Du fait de l'installation de 7 nouveaux collaborateurs (sur 23) au sein de l'EPF sur les douze demiers mois, plusieurs aménagements ont été réalisés pour équiper, avec du mobilier adapté, des salles de réunion transformées en "open space" et la réfection complète de la cuisine.

Ces dépenses, prévues initialement sur les comptes 2183 et 2313, doivent être imputées sur les comptes 2184 et 2181. A signaler que la présente décision modificative ne modifie pas le budget initial voté dans la mesure où la somme des virements proposés en dépense et en recettes est égale à zéro.

La décision modificative correspondante se caractérise par les virements suivants :

Fonctionnement	Investissement				
- Dépenses	- Dépenses				
	. Chap 21 art. 2183 Matériel de bureau et informatique	- 8 000 €			
	. Chap 21 art. 2184 Mobilier	+8000€			
	. Chap 21 art. 2181 Installation générale	+ 15 000 €			
	. Chap 23 art. 2313 Construction	- 15 000 €			
- Recettes	- Recettes				
Total : 0 €	Total	0 €			

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

DECIDE

d'approuver et voter la décision modificative 2024.

Pour extrait conforme,

Le Présider

Philippe ALPY



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 49390110200027

## COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT non défini EPF Doubs BFC

POSTE COMPTABLE DE: PAIERIE DEPARTEMENTALE DU DOUBS

## SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

## Décision modificative (projet de budget) 1 (2)

BUDGET: Budget principal EPF Doubs BFC (3)

**ANNEE 2024** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé ; M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## **Sommaire**

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
	12
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	14
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	29
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	30
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	31
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	34

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<sup>(1)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régles rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

<sup>(2)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

<sup>(3)</sup> Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- i L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) de l'article pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) de l'article pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ....... du ......).
- (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II  VUE D'ENSEMBLE A1					
	VUE D'ENSEMBLE					
	EXPLOITATION					
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LAS D'EXPLOITATI			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00		0,00		
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00		
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent			
T	REPORTE (2)	0,00		0,00		
	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00		0,00		
,		INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LAS D'INVESTISSEM			
V 0 T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	23 000,00		23 000,00		
	+	+	+			
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00		
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde posit	if)		
T	(2)	0,00		0,00		
	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	23 000,00		23 000,00		

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

23 000,00

23 000,00

**TOTAL** 

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

**TOTAL DU BUDGET (3)** 

<sup>(2)</sup> A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(3)</sup> Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

## **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		L	(2)			
011	Charges à caractère général	25 879 500,00	0,00	0,00	0,00	25 879 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 902 000,00	0,00	0,00	0,00	1 902 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	64 005,00	0,00	0,00	0,00	64 005,00
To	otal des dépenses de gestion des services	27 845 505,00	0,00	0,00	0,00	27 845 505,00
66	Charges financières	119 800,00	0,00	0,00	0,00	119 800,00
67	Charges exceptionnelles	404 000,00	0,00	0,00	0,00	404 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses réelles d'exploitation	28 370 305,00	0,00	0,00	0,00	28 370 305,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	23 568 217,61		0,00	0,00	23 568 217,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	76 704 923,79		0,00	0,00	76 704 923,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	100 273 141,40		0,00	0,00	100 273 141,40
	TOTAL	128 643 446,40	0,00	0,00	0,00	128 643 446,40

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
	=	

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 128 643 446,40

## **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	lli	IV = ] +    +
013	Atténuations de charges	2 206 500,00	0,00	0,00	0,00	2 206 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 600 000,00	0,00	0,00	0,00	5 600 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	00,000 000 8
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 212 000,00	0,00	0,00	0,00	3 212 000,00
	otal des recettes de gestion des services	19 088 500,00	0,00	0,00	0,00	19 088 500,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
77	Produits exceptionnels	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	15	0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	19 109 500,00	0,00	0,00	0,00	19 109 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	94 676 923,79		0,00	0,00	94 676 923,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	94 676 923,79		0,00	0,00	94 676 923,79
	TOTAL	113 786 423,79	0,00	0,00	0,00	113 786 423,79

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	14 857 022,61
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	128 643 446,40

## Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION  5 596 217,61 dég	s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres prrespondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les épenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du apital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	--

## EPF Doubs BFC - Budget principal EPF Doubs BFC - DM (projet de budget) - 2024

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
		1	(2) II		111	
20	Immobilisations incorporelles	242 000,00	0,00	0,00	0,00	242 000,00
21	Immobilisations corporelles	54 500,00	0,00	8 000,00	0,00	62 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	15 000,00	0,00	115 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	396 500,00	0,00	23 000,00	0,00	419 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 755 000,00	0,00	0,00	0,00	3 755 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	900 000,00	0,00	0,00	00,00	900 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 655 000,00	0,00	0,00	0,00	4 655 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	5 051 500,00	0,00	23 000,00	0,00	5 074 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	94 676 923,79		0,00	0,00	94 676 923,79
041	Opérations patrimoniales (4)	1 250 000,00		0,00	0,00	1 250 000,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	95 926 923,79		0,00	0,00	95 926 923,79
	TOTAL	100 978 423,79	0,00	23 000,00	0,00	101 001 423,79

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 9 745 578,30 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 110 747 002,09

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
		L	(2) II		III	[V =   +    +
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 792 305,00	0,00	0,00	0,00	13 792 305,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	13 792 305.00	0,00	23 000.00	0,00	13 815 305,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	514 000,00	0,00	0,00	0,00	514 000,00
	Total des recettes financières	10 520 000,00	0,00	0,00	0,00	10 520 000,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	24 312 305,00	0,00	23 000.00	0.00	24 335 305,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	23 568 217,61		0,00	0,00	23 568 217,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	76 704 923,79		0,00	0,00	76 704 923,79
041	Opérations patrimoniales (4)	1 250 000,00		0,00	0,00	1 250 000,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	101 523 141,40		0,00	0,00	101 523 141,40
	TOTAL	125 835 446,40	0,00	23 000,00	0,00	125 858 446,40

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 125 858 446,40

## Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	5 596 217,61
--	--------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	THE RESERVE OF STREET	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00		
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00		
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00		
	Total des opérations d'équipement	0,00	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	0,00		
20 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles (6) Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Dépréciation des immobilisations	0,00 8 000,00 0,00 15 000,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 8 000,00 0,00 15 000,00 0,00 0,00 0,00		
39	Dépréciate des stocks et en-cours		0,00	0,00		
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à répartir plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00		
3 020	Stocks Dépenses imprévues	0,00 0,00	0,00	0,00 0,00		
	Dépenses d'investissement – Total 23 000,00 0,00 23 000,00					

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 000,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)	the Period Land	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	THE PARTY OF	0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	No. of the last	0,00
76 77 78 79	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIP	E 0,00
	=
TOTAL DES PECETTES D'EXPLICITATION CLIMILI FE	0.00

Opérations d'ordre **TOTAL** INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) 0,00 0,00 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106) 0,00 10 Subventions d'investissement 0,00 0,00 0,00 13 0,00 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires 0,00 14 0,00 0,00 15 Provisions pour risques et charges (4) 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 0,00 0,00 0.00 budgétaire) 0,00 0,00 0,00 Comptes liaison : affectat° BA, régies 18 20 Immobilisations incorporelles 0,00 0,00 0,00 23 000,00 0,00 23 000,00 21 Immobilisations corporelles 0,00 22 Immobilisations reçues en affectation 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Immobilisations en cours 23 0,00 0,00 26 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0,00 0,00 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 28 Amortissement des immobilisations 0,00 0,00 29 Dépréciation des immobilisations (4) 0,00 0,00 39 Dépréciat° des stocks et en-cours (4) 0,00 0,00 0,00 45... Opérations pour compte de tiers (5) 0,00 0,00 481 Charges à répartir plusieurs exercices 0,00 0,00 Dépréciations des comptes de clients 491 0,00 0,00 0,00 Stocks 3... 0,00 0,00 021 Virement de la section d'exploitation 0.00 23 000,00 23 000,00 Recettes d'investissement - Total

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 000,00

## EPF Doubs BFC - Budget principal EPF Doubs BFC - DM (projet de budget) - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	25 879 500,00	0,00	0,00
6012	Portage	25 200 000,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	50 000,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements	7 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	8 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	16 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	40 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	55 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	200 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	9 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	80 000,00	0,00	0,00
618	Divers	24 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	42 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	8 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	6 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	7 000,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	1 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	12 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	14 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	22 000,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	1 500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	2 500,00	0.00	0,00
			0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 902 000,00		
6311	Taxe sur les salaires	89 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	15 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 100 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	240 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	27 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	110 000,000	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	37 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	44 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	29 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	210 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	64 005,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	10 000,00	0,00	0,00
6518	Autres	4 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	10 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	20 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5,00	0,00	0,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	27 845 505,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	119 800,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	9 500,00	0,00	0,00
6688	Autre	300,00	0,00	0,00
67		404 000,00	0,00	0.00
	Charges exceptionnelles (c)	T		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	100 000,00	0,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	304 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciate (d) (9)	1 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	1 000,00	0,00	0,00
			0.00	0,00

EPF Doubs BFC - Budget principal EPF Doubs BFC - DM (projet de budget) - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	28 370 305,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	23 568 217,61	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	76 704 923,79	0,00	0,00
6031 6811	Variation stocks mat. premières Dot. amort, Immos incorp. et corporelles	76 676 923,79 28 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 273 141,40	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	100 273 141,40	0,00	0,00
	S DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	128 643 446,40	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (13)		0.00
TEOLEO A TELEGRA TOTAL	+	- 0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
■ Différence ICNE N – ICNE N-1	9 500,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	2 206 500,00	0,00	0,00
6019	Produits en atténuation de charges	2 200 000,00	0,00	0,00
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	1 500,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	5 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 600 000,00	0,00	0,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	5 000 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	600 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	8 000 000,00	0,00	0,00
731	Taxe spéciale d'équipement	8 000 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 212 000,00	0,00	0.00
755	Comp. tx équip. liée supp. tx habitat°	3 200 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	12 000,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	19 088 500,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	5 000,00	0,00	0,00
7688	Autres	5 000,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	16 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	15 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	19 109 500,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	94 676 923,79	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	94 676 923,79	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (8)	0.00	0,00	0.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	94 676 923,79	0,00	0.00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION  DE L'EXERCICE (≔ Total des opérations réelles et d'ordre)	113 786 423,79	0,00	0,00

	т	
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
	-	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		0,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote 1.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	242 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	200 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'Insertion	10 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimllés	30 000,00	0,00	0,00
2087	Immo incorporelles reçues - mise à dispo	2 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	54 500,00	8 000,000	0,00
2181	Installat° générales, agencements	2 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 500,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	8 000,00	0,00
2184	Mobilier	30 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	100 000,00	15 000,00	0,00
2313	Constructions	100 000,00	15 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	396 500,00	23 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 755 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 250 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	0,00	0.00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	900 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	900 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0.00	0,00
	Total des dépenses financières	4 655 000,00	0,00	0.00
Tota	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 051 500,00	23 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	94 676 923,79	0,00	0,00
040	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	94 676 923,79	0,00	0,00
312	Portage	94 676 923 79	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 250 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	1 250 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	95 926 923,79	0.00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	100 978 423,79	23 000,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> cf. Modalités de vote, 1.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 792 305,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	13 792 305,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0,00	23 000,00	0,0
2181	Installat° générales, agencements	0,00	15 000,00	0,0
2184	Mobilier	0,00	8 000,00	0,0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,0
	Total des recettes d'équipement	13 792 305,00	23 000,00	0,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000 000,00	0,00	0,0
1068	Autres réserves	10 000 000,00	0,00	0,0
165	Dépôts et cautionnements recus	6 000,00	0,00	0.0
18	Compte de liaison : affectate (BA,régle)	0,00	0,00	0,0
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	514 000,00	0,00	0,0
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	514 000,00	0,00	0,0
	Total des recettes financières	10 520 000,00	0,00	0,0
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,0
	TOTAL RECETTES REELLES	24 312 305,00	23 000,00	0,0
021	Virement de la section d'exploitation	23 568 217,61	0,00	0,0
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	76 704 923,79	0,00	0,0
28135	Installations générales, agencements,	5 000,00	0,00	0,0
28182	Matériel de transport	1 000,00	0,00	0,0
28183	Matériel de bureau et informatique	14 000,00	0,00	0,0
28184	Mobilier	8 000,00	0,00	0,0
312	Portage	76 676 923,79	0,00	0,0
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	100 273 141,40	0,00	0,0
041	Opérations patrimoniales (8)	1 250 000,00	0,00	0.0
1687	Autres dettes	1 250 000,00	0,00	0,0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	101 523 141,40	0,00	0,0
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	125 835 446,40	23 000,00	0,0

	T
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> cf. Modalités de vote, I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042*.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

2	A1.1
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

## A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	Montant des remboursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						SALI TERMEN
			The second second second second			
51931 Lignes de trésorenie				3 1 1 1 1 2 2 4		Section Sectio
		The second second second				
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
					The state of the s	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN THE PERSON NAMED IN THE PERSON NAMED IN THE PERSON
5194 Billets de trésorerie	A 5 5 4		The Particular Section			
			THE RESERVED IN STREET, SALES			
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT). compte 6618.

Δ	A1.2
IV ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

		A1.2	- KEFAKII	ION PAR	A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (nors 16449 et 166)	חבוב	HOLS 104	2 61 10	0)					
					Emprunts et	dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			Dafe					Taux initial	nitial		Pério-		Possibilité	Caté-
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêfeur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembour-	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux	Taux	Devise	dicité des rembour- sements	Profil d'amor- tissement	de rembour- sement anticibé	gorie d'em- prunt
			Œ					2			(9)		NO	(8)
163 Emprunts obligataires (Total)	THE PERSON NAMED IN				00'0			The same		TO SE		1		
						Take 1		No. of Street, or other Persons		AL STATE		- No 100 at 1		
164 Emprunts auprès			The same of	The said	23 640 000,00			N. C.		The same			The state of	
d'établissement de crédit (Total)		TOTAL SECTION	1000	The stand			The state of		N MARIE CO.					
1641 Emprunts en euros (total)					23 640 000,00					The state of				To the
163784	BANQUE CDC BANQUE	10/09/2024		01/01/2025	3 640 000,00	>		3,800	3,760		L	၁		A-1
7006528	BANQUE CAISSE D	07/04/2022		25/01/2023	10 000 000,00	Ŀ		0,830	0,833		F	X Echéance		 V-1
	EPARGNE emprunts service											constante		
0001000	emprunts BANOLIT CAISSED	24,04,004,7		10000044	40 000 000 00	Ц		0290	0.630		١	V Polyfords		
9931993	EPARGNE emprunts service	24/04/2017		1102/01/62	00,000 000 UT	L		0,0,0	0,6,0		-	A Ecneance constante		
	emprunts													
1643 Emprunts en devises (total)					00'0							THE STATE OF		
16441 Emprunts assortis d'une option					00'0				10000				1000	
de tirage sur ligne de trésorerie (total)			No. of Persons											
						The same of the sa					THE STATE OF			
165 Dépôts et cautionnements					00'0									
reçus (Total)														
												Mary miller		
167 Emprunts et dettes assortis de					00'0									
conditions particulières (Total)										1				
1675 Dettes afférentes aux marchés					00'0	AR I			74		The same	No. of Lot		
de partenariat (total)							SALES IN THE PERSON NAMED IN							
	THE RESERVE TO SERVE THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IN COL												Carried Marie	
1678 Autres emprunts et dettes (total)				The state of the s	00'0						9)			
	THE PARTY OF THE P	The State of	No. of Concession, Name of Street, or other Persons, Name of Street, or ot	COLUMN TOWN			TOTAL SE	-			3			
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
								10 11 11						

## EPF Doubs BFC - Budget principal EPF Doubs BFC - DM (projet de budget) - 2024

					Emprunts et	dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			4					Taux Initial	ıitlai		17.4		Possibilité	3
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le	Organisme prêteur ou chef	Date de	d'émission ou	Date du premier	Nominal (2)	Type de taux	(4) xebul	Niveau	×	Devise	dicité des	Profil d'amor-	de rembour-	gorie d'en-
numéro de confrat)	de file	signature	mobilisation (1)	rembour- sement		d'intérêt (3)			actuaries		sements (6)	_	sement	prunt (8)
1682 Bons à moyen terme					00'0							The same	Z.	
négociables (total)										100				201
										The second second				100
1687 Autres dettes (total)					00'0					In In In		1000	Bar Al	
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Colonial III				Service and Service		The second					
Total général			The state of the s		23 640 000,00			100			The same			

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicifé des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Ν	A1.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

# A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					ů	a special	Emerints of dottos au 04/04/0					
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de confrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant d0 au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'Intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		11 019 462,91					2 497 210,52	80 890,28	00'0	35 762,35
1641 Emprunts en euros (total)	Servine 5	00'0		11 019 462,91					2 497 210,52	80 890,28	00'0	35 762,35
163784		00'0	A-1	00'0	13,83	>		3,760	00'0	00'0	00'0	23 076,05
7006528		00'0	Ą <	8 785 972,67	5,83	шш		0,833	1 224 135,16	69 120,04	00'0	11 506,59
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0				200	00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	HAN	00'0		0,00					0'0	0,00	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0				1	00'0	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0			Collin The		00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen ternie négociables (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0	Second Second	00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		11 019 462,91					2 497 210,52	80 890,28	00'0	35 762,35

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est souwerture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

## EPF Doubs BFC - Budget principal EPF Doubs BFC - DM (projet de budget) - 2024

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'infefet après opérations de couverture : F. fixe ; V. variable simple ; C. compiexe (c'est-è-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcantage).

- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

  (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

  (15) Il s'agit des inférêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'áchéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat mitial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts se n'768.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE T

# A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		121212	ALS - NELANTHON I	JEO EINIC		フンドラ		ור הר ו	DES EINI NOIVIOI AIN OTIVOOLOINE DE TAGA (HONO AT)					
Emprunts ventités par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêkeur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dū au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sorile (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Interêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)								1000						
TOTAL (A)		00'0	00'0	No.			No.		00'0			00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)			The second second				1		Delication of			THE PARTY OF		
TOTAL (B)		00'0	00'0			2000			00'0			00'0	00'0	00'0
Option d'échange (C)		Transfer and	No. of Lines				E HIS					THE PARTY	Total State	
TOTAL (C)		00'0	00'0					HESS I	00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		00'0	00'0			Name of		B. Tools, E.	00'0		N. S.	00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)						BURNE	A STATE OF	1000	Designation of the last					100
TOTAL (E)		00'0	00'0	September 1	98	Same.	TEL S		00'0			00'0	00'0	00'0
Autres types de structures (F)	THE STATE OF THE S	100 mg/s										The State of the last		7
TOTAL (F)		00'0	00'0			SET ST	STORES OF	SI NO	00'0			00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Réparit les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles

<sup>(2)</sup> Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant d0 couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1: Indices zone euro / 2: Indices zone euro viecent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1: Indices zone euro / 2: Indices zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro v / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule conrespondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Codt de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01 N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

Montant, index ou formule.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV ANNEXES  ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	<u> </u>	A1.4
	IV ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTI

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		AI.4 - ITPULU	GIE DE LA REPAR	A1.4 = 1 POLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1	UR3 (1)		
pu)	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(9)
		Maices zone euro	Indices impation mançaise	Ecans d'indices zone euro	Indices nors zone euro et	Ecarts o Indices nors zone	Autres indices
			ou zone euro ou écart entre		écarts d'indices dont l'un	enro	
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
de taux structuré confre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
unique). Taux variable simple platonné (cap) ou encadré (tunnen)	Montant en euros	11 019 462,91	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'offet de levier	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	
(N) Months in a december 1 and	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) munipircateur jusqu a 5 ; munipircateur jusqu a 5 ; capé	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						00'0
	Montant en euros	THE REAL PROPERTY.	The state of the state of				00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Ν	A1.5
IV ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	Emprunt couvert					1	Instrument de couverture	verture				
										Périodicité		Primes éventuelles	tuelles
Instruments de couverure (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant Date de fin dû au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente
Taux fixe (total)		00'0					00'0			1	00'0	00'0	00'0
Taux variable simple (total)		00'0			Name of		00'0			- FE - FE	00'0	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)		00'0		P. S. P. S. S. L.			00'0	M. Inne		No. of Party	00'0	00'0	00'0
Total		00'0					00'0				00'0	00'0	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne per emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts: A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	<u>N</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

## A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'in	Effet de l'instrument de couverture	ure		
Instruments de couverture		Taux payé		Taux recu (7)	71	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture
Taux fixe (total)						00'0	00'0	0
Taux variable simple (total)						00'0	00'0	
Taux complexe (total) (2)						00'0	00'0	0
Total						00'0	00'0	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	SES TOTALES A COUVRIR PAR DES DURCES PROPRES =A + B	I 3 750 000,00	0,00	II 0,00
16 Emp	prunts et dettes assimilées (A)	3 750 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 250 000,00	0,00	0,00
Dépens (B)	ses et transferts à déduire des ressources propres	0,00	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV — ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

## **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECET	TES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V 24 110 217,61	0,00	VI 0,00
Ressou	ırces propres externes de l'année (a)	514 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	514 000,00	0,00	0,00
Ressou	rces propres internes de l'année (b) (3)	23 596 217,61	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
28135	Installations générales, agencements,	5 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	8 000,00	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	23 568 217,61	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	19 109 500.00

Part des garantles d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1711	0.00

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

## **B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subve	entions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres	s engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics			0,00	0,00	0,00		
Au profit d'	organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TO	ΓAL			0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

<sup>-</sup>l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

<sup>-</sup> la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

<sup>-</sup> la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

<sup>-</sup> la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

<sup>-</sup> la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

N	NEL AU 01/01/N C1.1
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	CATECODIES (9)		EMPLOIS BUDGETAIDES (3)	(6)	SECOND	EFFECTIFS BOILDVILS SIID EMBI OIS	EMDIOIS
GRADES OU EMPLOIS (1)				(6)	BUDG	BUDGETAIRES EN ETPT (4)	T (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À	EMPLOIS PERMANENTS À	TOTAL	AGENTS TITLII AIRES	AGENTS	TOTAL
			TEMPS NON COMPLET			TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques		00'0	00,00	00'0	00'0	00,0	00'0
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		000	000	000	00,0	000	0000
FILIERE AUMINISTRATIVE (0)		00,0	00,0	no'n	0,0	00,0	00,0
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (I)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		26,00	00'0	26,00	22,00	00'0	22,00
Apprenti en comptabilité	8	1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
Assistante de direction	m m	1,00	00'0	1,00	9,5	00,0	0,10
Chargé de gestion immobilière et locative	0 00	1,00	00'0	1,00	9,1	00'0	8, 6,
Chargé(es) d'opérations foncières	∢ :	00'6	00'0	00'6	7,00	00'0	2,00
Charges d'études   Directeur néméral	Ω ∢	3,00	00,0	3,00	3,00	0,00	3,00
Gestionnaire comptable	<b>B</b>	1,00	00'0	1,00	00'0	00'0	00,0
Juriste	∢ ∢	1,00	00'0	1,00	9,5	00'0	1,00
Juriste matches publics et orticel  Juriste, gestionnaire immobilier locative	< ∢	8, 6,	00.0	9,1	9,6	00,0	9,0
Responsable administrative et financière	A	1,00	00'0	1,00	1,00	00,0	1,00
Responsable des opérations foncières	Α α	9, 6	00'0	9,1	9,0	00,0	6, 6 8, 8
Technicienne informatique et multimédia	9 89	1,00	0,00	1,00	1,00	00'0	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	DO BRIDGING	26,00	00'0	26,00	22,00	00'0	22,00

## EPF Doubs BFC - Budget principal EPF Doubs BFC - DM (projet de budget) - 2024

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
  - (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont compatabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont compatabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
  - (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
    - ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à f ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).
  - (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV ANNEXES	<b>N</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

## C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

	1:15					
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N CATEGORIES	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)	CONTRAT	IRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)		97. ST. ST. ST. ST. ST.		00'0		STATES OF THE PERSON NAMED IN
Agents occupant un emploi non permanent (7)		1000 PM	Section 1995	00'0		
TOTAL GENERAL	STATE OF	Mary Mary		00'0	The spiritual section in	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain). URB: Urbanisme (df S: Social.
MS: Médico-social.
MT: Médico-techniques SP: Sportif.
CULT: Culturel (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP):
332-23-7: Accroissement engrapement du four une durée maximale de six mois.
332-23-2: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-24: Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties de six ans.
332-24: Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties de sont d'accidentaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-41: Asentacement d'un fonctionnaire susceptibles d'asserver les fronctions correspondantes.
332-42: Contrat du maplioi.
332-42: Asentacement d'un épolici de fonctionnaire susceptibles d'asserver qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être cadre d'emplois de fonctionnaire susceptibles d'asserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être cadre d'emplois de fonctions sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être cadre d'emplois de fonctions sous réserve qu'aucun fonctionnaire susceptibles d'asserve qu'aucun for a communes de l'ancide L. 4, pour les emplois dont la quotité de terral est inférieur à 50 %.
332-43: Admisson des communes (2 000 hab) te des groupements de communes (1 000 habitants, personaire de territoriales ou d'abitants mentionnes à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de terral est inférieur à 50 %.
332-45: Admisson de l'abitant entre contrat service superior de l'abitant entre d'article le ritorial sur emploi personaire le ritorial concernaire attention au l'abitant de des manaires contrat les contrats de l'article le ritorial sur le les parts orditants parts de l'article le ritorial sur les contrats d'article le ritorial sur les les parts orditants parts orditants and l'article le ritorial sur les les parts orditants and l'article le ritorial sur les contrats de la fonction publique territoriale (emplied).
332-43: 31-332-40: 232-43: Emplois de de cabitat.
332-41: Collaborateurs de gabrier de groupes d'élus.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent in emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 e 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-10 et 333-10 et 333-10.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traltement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 07/11/2024

Présenté par (1) Le Président, A Besançon le 04/12/2024 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Besançon, le 04/12/2024 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Mme BARCELO Maud	
Mme BARTHELET Catherine	67/-
Mme BRAND Marie-Paule	
Mme CHOUX Monique	
Mme GUYEN Chantal	7 V
Mme HAHLEN Sandra	
Mme PRESSE Françoise	After
Mme ROGEBOZ Florence	Ti Ti
Mme ROGNON Catherine	
Mme SAUMIER Claude-Françoise	
Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine	
Mr ALPY Philippe	
Mr ALPY Philippe CD25	
Mr BEAUDREY Bruno	
Mr BILLOT Olivier	
Mr BODIN Nicolas	
Mr BOURQUIN Martial	
Mr BOUVERET Jean-Yves	
Mr BRAND Christian	
Mr DALLAVALLE Claude	

## EPF Doubs BFC - Budget principal EPF Doubs BFC - DM (projet de budget) - 2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Mr FAIVRE-PIERRET Jean-Louis	
Mr FROEHLY Patrick	
Mr GUY Hervé	
Mr JOUVIN Christophe	
Mr LIME Christophe	
Mr MAIRE DU POSET Thierry	
Mr MATOCQ-GRABOT Albert	
Mr MICHAUD Jean-Paul	
Mr MOLIN René	
Mr PETIT Laurent	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Besançon, le

<sup>(1)</sup> Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.





## Conseil d'administration du 04 décembre 2024

## **Délibération 83: Décision modificative**

## Liste des membres présents de façon dématérialisée (visioconférence) :

- Mr Jean-Yves BOUVERET
- Mr Patrick FROEHLY
- Mr Hervé GUY
- Mr Christophe JOUVIN
- Mr Laurent PETIT
- Mme Florence ROGEBOZ
- Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

Certifié conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

